



Madame, Monsieur

Nous vous prions de trouver au dos de ce document le planning des activités après la classe du 02 Mai au 30 Juin 2017. Chaque enfant choisit une activité, en fonction des places disponibles. Les inscriptions se prendront à partir du mardi 25 Avril et seront closes le jeudi 27 Avril. **Aucune inscription ne sera prise passée cette date.**

- Si votre enfant est adhérent du Centre Socio culturel dans le cadre de l'accueil périscolaire et que nous possédons son dossier à jour, l'inscription aux activités peut être réalisée par téléphone, sous réserve de places disponibles, la priorité étant donnée aux familles qui effectuent l'inscription sur place.
- Si votre enfant n'est pas adhérent du Centre Socio Culturel, vous devez impérativement compléter un dossier d'inscription sur le site du centre : <http://csc-seremange-erzange.fr> . Le dossier comprend une fiche d'inscription, une fiche sanitaire de liaison et le règlement des activités. Il est à remettre au secrétariat dûment complété et signé.

ATTENTION ! Lorsque l'enfant participe aux activités pédagogiques complémentaires mises en place par l'école de 15h45 à 16h30 les lundis ou les jeudis, il ne pourra pas pratiquer l'activité dans laquelle il est inscrit les jours concernés. Vous devez impérativement préciser lors de l'inscription les dates où l'enfant participe aux activités de l'école.

Nous vous rappelons que le centre fournit le goûter aux enfants avant la pratique de l'activité. Pour les activités sportives, votre enfant doit être vêtu d'une tenue adaptée (survêtement et chaussures de sport propres). Il peut également ramener une petite bouteille d'eau.

L'équipe d'animation se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.